

La Métropole Européenne de Lille accompagne les projets d'énergie renouvelable de son territoire : avis aux porteurs de projet !

Mis à jour le 23 mai 2022

Collectivités, entreprises, bailleurs et associations pourront développer plus facilement des projets d'**énergies renouvelables thermiques**. Pour massifier le développement de ces filières, **la Métropole Européenne de Lille (MEL) déploie un nouveau dispositif d'accompagnement** : le Contrat de Développement Territorial des énergies renouvelables (COT EnR).

Des ambitions fortes pour un avenir durable

[Le Plan Climat Air Energie Territorial \(PCAET\) de la Métropole européenne de Lille](#), qui décrit sa politique de lutte contre le changement climatique, regroupe toutes les actions du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et réduire la pollution de l'air. Approuvé en février 2021, il conduit à développer fortement les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). La MEL vise une multiplication **par 2,3** de la production locale entre 2016 et 2030. Les bénéfices sont multiples : **autonomie énergétique du territoire, nouveaux emplois locaux et factures énergétiques maîtrisées**. Pour atteindre cet objectif, toutes les filières pertinentes et tous les acteurs du territoire doivent être mobilisés.

Les canaux de la Lys © MEL

Un Contrat de Développement Territorial des EnR thermiques (COT EnR) pour accompagner les projets

Financé par l'[ADEME](#) et piloté par la [MEL](#), ce contrat d'une durée de **3 ans** permet de financer des projets de chaleur renouvelable – visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre – tels que **la biomasse**

(production de chaleur via le bois), **la géothermie, le solaire thermique, les réseaux de chaleur et la récupération de chaleur.**

Le dispositif offre, par le biais du Fonds Chaleur, un soutien **technique** et **financier** pour :

- L'accompagnement en ingénierie ;
- Le financement des études pré-opérationnelles ;
- Le financement des investissements ;
- L'animation du territoire.

Il est ouvert à **l'ensemble des porteurs de projets publics et privés du territoire** hors projets des particuliers : communes, acteurs économiques, bailleurs sociaux, copropriétés, programmes urbains, aménageurs, monde agricole, universités, hôpitaux et autres grands propriétaires immobiliers du territoire.

Si vous avez un projet à mettre en œuvre d'ici fin 2025 (bâtiment neuf, réhabilitation, changement de production de chaleur), contactez la MEL avant le mois d'août 2022, et recevez un document de réponse.

Œuvrez pour un territoire durable !

Contact: Direction Transitions, Énergie & Climat, Métropole Européenne de Lille : enr@lillemetropole.fr

Pour aller plus loin :

Contrat de Développement Territorial des Énergies Renouvelables

Format : PDF Poids : **804,21 ko**

[Télécharger](#)

Formulaire de réponse COT ENR

Format : PDF Poids : **168,60 ko**

[Télécharger](#)

Découvrez d'autres contenus similaires

- Du 9 au 10.11.2020

[**Projet alimentaire territorial - Métropole Européenne de Lille**](#)

- [**Retours d'expériences "Projets d'éner...**](#)

[Enregistrer](#)

- Du 16 au 17.09.2021

[**Formation "L'essentiel sur les projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens"**](#)

- Le 26.01.2021

[Webinaire "Développer les énergies renouvelables sur mon territoire"](#)

- **Vers des territoires 100% énergies renouve...**

- **Rapport "Financer le développement de...**

[Enregistrer](#)

- **Guide "Les collectivités territoriale...**

[Enregistrer](#)

- **Le financement participatif : levier...**

[Enregistrer](#)

- **Retour sur l'atelier "Porteurs de pro...**

- **Vidéo conférence "Porteurs de projets...**

[Enregistrer](#)

- **Les labos du Cerdd " Porteurs de proj...**

- **C// Métropole Européenne de Lille**

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)